

adressées au sujet des travaux de la Commission.

Le *Soir* prétend qu'il est question de créer un tribunal spécial pour juger les procès de presse. Il serait composé d'un président faisant partie de la Cour de cassation, de quatre juges nommés par elle, et de conseillers généraux pour jurés; ce projet, très-discuté, est encore à l'étude.

M. Ernest Picard est de retour à Versailles; il a été reçu par M. le président de la République.

L'enseignement de l'agriculture préoccupe non-seulement M. Victor Lefranc, mais encore le cabinet de Versailles tout entier.

D'un relevé aussi exact que possible, il résulte, en effet, que le capital représenté par le sol, le cheptel et l'outillage agricole de la France, se monte à plus de 150 milliards, et que les produits de terre sont de quarante fois supérieurs aux produits de l'industrie. Et, cependant, il y a encore d'immenses quantités de terres en friche, et les prairies irriguées sont cent fois moins nombreuses qu'elles pourraient l'être.

Pour mettre en œuvre ces richesses, et les développer, M. Victor Lefranc, appuyé d'une commission composée de membres de l'Institut, de députés et d'agriculteurs nommés par lui, organise un enseignement professionnel agricole, capable de répondre aux nécessités de la culture dont les chiffres précédents ont donné une idée.

Le rapport relatif à la création des écoles agricoles a été déposé il y a deux jours.

M. de Rémusat a expédié hier à Rome les ordres nécessaires pour la location et l'aménagement des bureaux de la légation française, qui s'installera définitivement la semaine prochaine dans la nouvelle capitale de l'Italie.

La commission des grâces s'est réunie avant-hier. On ne sait encore ce qu'elle a décidé à l'égard des dossiers qui lui ont été soumis.

On lit dans le *Daily News*, du 11 courant :

M. Sendamore, directeur des lignes télégraphiques, a donné avis aux commis des télégraphiques, qui se sont mis en grève, que s'il ne reprenaient leurs travaux lundi prochain, avant midi, il recommanderait immédiatement au directeur général des postes de les destituer de leur emploi. Ceux qui obéiront à cet avis ne seront pas tenus de donner témoignage contre les meneurs de l'affaire, et ils ne seront, en aucune façon, inquiétés sur les circonstances qui les ont portés à se mettre en grève.

Sont exceptés de la mesure les meneurs, qui resteront toujours sous le coup de la destitution.

De concert avec le gouvernement, ceux des membres de l'Assemblée qui sont décidés à poursuivre la campagne ouverte en faveur du retour à Paris seraient convenus d'ajourner tout nouveau débat sur la question jusqu'après les vacances de la Chambre va prendre, à l'occasion des fêtes de Noël, et qui se prolongeront, selon toute apparence, jusqu'au 10 janvier.

On assure que, par une combinaison nouvelle, M. le ministre des finances aurait trouvé le moyen d'obtenir des ressources équivalentes à celles qu'auraient produites les impôts sur les textiles et sur le revenu. En conséquence, les chapitres relatifs aux dits impôts seraient modifiés.

Le *Messageur du Midi* rapporte qu'un déplorable incident est venu, samedi, troubler les cours de la Faculté des lettres de Montpellier. Un certain nombre de jeunes gens se sont livrés à une manifestation grossière contre M. Jeannel, professeur de philosophie. La salle des cours a été envahie de bonne heure par des groupes parfaitement organisés qui semblaient obéir à un mot d'ordre. Des cris, des chants, des vociférations de toutes sortes ont accueilli l'honorable professeur, dès le début de son cours, et l'ont obligé à lever la séance.

Les interrupteurs de M. Jeannel ont cru pouvoir se permettre, au nom de la liberté de M. Gambetta et de la République, des ma-

nifestations bruyantes contre un professeur distingué.

M. Jeannel a montré, au milieu du bruit, beaucoup de dignité et d'à-propos. Il a rappelé à ses interrupteurs que la première liberté était la liberté de la parole et de l'enseignement; que tout le monde pouvait discuter les opinions politiques d'un homme, mais que personne n'avait le droit d'insulter un professeur dans sa chaire.

L'Almanach de Gotha, pour l'année 1872, qui vient de paraître, mentionne en tête de la partie diplomatique l'empire d'Allemagne. Dans la partie généalogique, un article spécial est voué à la maison impériale allemande.

L'article de la généalogie de la France est supprimée. La famille de Napoléon III est indiquée sous la dénomination de famille Bonaparte.

Tandis que le royaume d'Italie paraît pour la première fois comme un Etat uni et complet, l'art de les *Etats romains* est changé, conformément aux événements, en celui de *saint-siège*.

Les libres-penseurs ont des pratiques toutes différentes de celles des catholiques lorsqu'il s'agit de respecter les dernières volontés d'un mourant. Le rationalisme ne craint point de souiller les restes sacrés de gens qui ne lui ont jamais appartenu, qui ont quitté ce monde munis des consolations suprêmes de l'Eglise, et cela en dépit de leur volonté expresse.

C'est ce qui a eu lieu à Saint-Etienne pour l'enterrement de M. Linossier, journaliste et chansonnier populaire. Malgré les écarts de sa vie, il ne s'était jamais livré à des actes anti-religieux. Les funérailles, auxquelles on lui a fait assister, ont donc la violation la plus complète de la plus respectable des libertés, la liberté religieuse. Qu'iques heures avant d'expirer, M. Linossier avait formellement demandé que son corps fût conduit à Notre-Dame, sollicitant avec instance la faveur des prières publiques. Il s'était confessé trois fois et avait reçu le sacrement de l'extinction.

Nous nous demandons par quelle inspiration infernale on a violé une foi qui s'était manifestée d'une façon aussi précise, et nous ne craignons pas d'appeler l'attention de l'autorité sur de tels faits, afin d'éviter à l'avenir de pareils scandales.

Le préfet de la Lorraine allemande vient de publier l'arrêté suivant concernant la déclaration à faire des étrangers qui arrivent dans la ville de Metz :

« En exécution de l'art. 475 n° 2 du Code pénal et de l'art. 8 de l'arrêté du 20 septembre 1853, les dispositions suivantes sont arrêtées et portées à la connaissance du public :

« § 1. Les aubergistes, hôteliers, logeurs ou loueurs de chambres garnies sont tenus de faire la déclaration par écrit, tous les jours, au plus tard à neuf heures du matin, au bureau du commissariat de police de leur section, de tous les étrangers arrivés chez eux pendant la journée ou la nuit précédente.

« A cet effet, ils sont dans l'obligation de tenir un registre de logeurs, conformément à l'article 8 de l'arrêté du 20 septembre 1853, de le présenter aussitôt après leur arrivée aux étrangers, pour que ceux-ci s'y inscrivent, et de veiller à ce qu'ils remplissent exactement toutes les colonnes tracées au registre.

« Seront considérés comme étrangers tous ceux qui n'ont pas un domicile permanent à Metz.

« Les billets de déclaration devront contenir le nom, prénoms, état ou profession et domicile des étrangers.

« § 2. Les contrevenants seront punis conformément à l'article 475 du Code pénal d'une amende de 6 à 10 francs et subsidiairement d'un emprisonnement proportionnel.

« Metz, le 13 novembre 1871.

« Le directeur de la police, DE STEPHANUS.

« Metz, le 23 novembre 1871.

« Approuvé : Le préfet de la Lorraine allemande, Par déléguation, VON REITZENSTEIN, secrétaire général. »

On écrit de Metz à la *Gazette de France* :

« Les dispositions de la population de Metz à l'égard des Allemands se caractérisent

par le fait suivant, mieux que par tout autre. Lors de l'adjudication récente de travaux militaires pour la valeur de 100,000 thalers, aucun ouvrier de Metz ne s'est présenté. Ces travaux sont la plupart des travaux de menuiserie. L'autorité prussienne est réduite à faire exécuter les pièces dans différentes villes allemandes, entre autres à Mayence, pour les faire transporter ensuite à Metz. »

Sous ce titre : *Les Pupilles du 4 septembre*, quelques journaux ont donné le dernier spécimen de l'éloquence du citoyen Emmanuel Arago. Il s'agit, en effet, de méres consacrant leurs enfants à l'ordre de choses idéal établi en France après la catastrophe de Sedan. M. Arago a parlé *inter pocula* de cet épisode touchant, les bons républicains qui banquettaient à côté de lui ont été émus jusqu'aux larmes. Mais cédons le pas à l'orateur; nous craignons d'affaiblir l'expression de sa pensée :

« Dernièrement, dit-il, j'étais dans mon pays, dans le pays de mon père, qui a été le père adoptif des hommes de son pays, comme il était mon père par le sang, à moi; mes compatriotes sont, comme vous, patriotes de la liberté; ils idolâtraient la République, et, permettez-moi de vous le dire, leur langage si poétique, les paysages grandioses de leurs montagnes, leur facile enthousiasme, leur pittoresque costume catalan, tout contribuait à donner à leurs fêtes un cachet de simplicité, d'expansion et de poésie qu'on retrouverait difficilement ailleurs.

« J'étais dernièrement dans nos montagnes; toutes les populations venaient à moi, on mettait les cloches en branle, les jeunes filles vêtues de blanc, apparaissaient en longues files sur les routes; les hommes sortaient des buissons, des plis de terrain; à tous les détours de la route, des groupes nombreux stationnaient; des processions de dix à douze mille personnes suivaient dans leurs pérégrinations les représentants républicains.

« Dans cette foule germa une idée aussi patriotique que touchante : un groupe de jeunes mères me présente un jour un grand nombre d'enfants tous nés le 4 septembre, et me priant de les embrasser, de les bénir et de les consacrer à la République. Je les embrassai, je les bénis : « Ils grandiront, on leur rappellera ce baptême. Ils grandiront dans la foi républicaine, et s'il le faut, ils mourront pour elle. » (Applaudissements.)

« Que dirait Arago (François), le chef de la race, l'astronome illustre, s'il apprenait à haut quelles insanités vandaient ses descendants et collatéraux débitent à l'ombre de son nom ?

« On assure que l'amiral Pothuau vient d'autoriser les marins et officiers de marine à porter toute la barbe.

M. Victor Hugo publiera prochainement une pièce de vers qui a pour titre les *Fusillés*.

Les renseignements suivants du *Journal officiel* donnent en résumé la situation des provinces d'Oran, d'Alger et de Constantins :

ORAN

La situation est satisfaisante dans le Tell, et les populations se préoccupent uniquement de leurs travaux agricoles. Dans le sud, l'émotion causée par l'agression de Ben Hamza, commença à disparaître. Les tribus se sont installées en groupes suffisamment compactes pour résister à un nouveau mouvement offensif de l'ennemi, et se tiennent à portée de nos colonnes mobiles.

Celles-ci sont actuellement à El Aricha, à l'ouest de Motlah, près de Daisa, à Tafaraou, près de Saïda, Si Kaddour ben Hamza serait campé à El Kh rane, au sud ouest d'El Abiod avec des forces que des renseignements, probablement exagérés, évaluent au chiffre de 1,600 cavaliers et 2,000 fantassins.

ALGER

Le calme n'a pas été troublé, et toutes les précautions militaires sont prises dans le sud-ouest pour une coopération aux mouvements qui pourraient être exécutés par les troupes d'Oran.

Les deux colonnes de Laghouat sont prêtes à toute éventualité, et l'une d'elles s'est dirigée vers El Maya, pour protéger les campements des Larbaa.

rien étant reconstruite en partie, on songea alors à la restauration du château.

L'opinion d'Adrienne se manifesta de nouveau dans cette circonstance, et de la façon la plus vive. Elle aurait voulu, elle demandait qu'on ne touchât pas à sa ruine dont l'aspect nourrissait sa haine contre ceux qui les avaient faites. Selon elle, la tour du Commandeur suffisait pour la demeure des deux enfants. Battue sur ce point, elle essaya de regagner du terrain en exprimant le vœu que tout fût relevé puisqu'on touchait à quelque chose. Ce qu'elle ne comprenait pas, c'était que pour restaurer on commençait par démolir. Ce moyen était cependant le seul : il ne fut pas difficile de le démontrer, et Vivant, qui se chargea de ce soin, n'eut pas de peine à convaincre Jacques. Un corps de logis, dont la construction ne remontait qu'à la minorité de Louis-le-Grand, fut jugé, par un architecte intelligent, assez solide pour pouvoir être séparé sans grands frais. On l'isola de tous les débris qui le pressaient de toutes parts, et quand il fut débarrassé de ce triste voisinage de ruines croulantes et noircies, on fut frappé de son aspect à la fois élégant et noble. Ce n'était plus l'imposant et sombre manoir des sires de Brancion, mais c'était encore une belle demeure, dans laquelle rien ne sentait le parvenu. Pour qu'on ne s'y trompât pas, la tour du Commandeur, qui s'élevait à quelque distance, fut laissée debout, et n'en parut que plus fière dans cette sorte d'iso-

CONSTANTINE

La pacification de cette province est de jour en jour plus complète. Les colonnes expéditionnaires stationnent au milieu des tribus qu'elles ont soumises et achevées, par leur présence, de ramener la sécurité dans ces régions qui ont été si profondément bouleversées.

M. le général de Lacroix, est à Boustada, où il réorganise le pays; il se doit porter de là vers Biskra.

Depuis la reprise de Tuggurt, l'état des choses s'est fort avantageusement modifié dans tout l'extrême sud.

L'oasis de Ouargla seule, où sont réunis le chérif Bon Choucha et les Ouled Mokran avec les derniers débris de leurs bandes, est encore le dernier foyer de la révolte.

L'éloignement de ce centre insurrectionnel diminue le danger qui résulterait de cette situation, que la prochaine apparition de nos troupes dans cette contrée modifiera sans nul doute complètement.

Dans le sud-est, le prétendu chérif de Nefta, s'est réfugié en Tunisie, et la colonne Fligny est entrée dans l'oasis de Negrin, qui avait accueilli l'agitateur.

Tout le pays rentre peu à peu dans l'ordre.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Les institutions catholiques ont quatre sortes d'ennemis : les dissidents, les philosophes, les révolutionnaires et les imbéciles. Ceux-ci sont de beaucoup les plus nombreux. Aussi leur clientèle est-elle fort recherchée par la presse radicale. On peut tout raconter à ces gens-là contre la religion, les prêtres, les religieux, les religieuses; ils acceptent tout, les yeux fermés, sans discussion. Or, rien n'encourage comme la certitude d'être cru sur parole. Plus le conte est grossier, malpropre, invraisemblable, plus le succès est assuré, plus le tirage monte. Ainsi s'expliquent les insanités qui s'étaient de temps à autre dans les petites feuilles rouges de nos départements.

A titre d'exemple, nous allons citer un article que nous reproduisons textuellement, afin qu'on ne nous accuse point de l'avoir dénaturé. Il date déjà d'une dizaine de jours. Si nous ne l'avons point relevé plus tôt, c'est que nous espérons qu'il se serait trouvé dans le parti même du *Libéral du Nord* — c'est de lui qu'il s'agit — un homme d'assez de cœur et aussi d'assez de bon sens, pour protester contre les insanités éditées par ce journal. Mais le silence est complet, et, quelque soit notre peu de goût pour une pareille besogne, il nous faut bien nous charger de l'exécution.

On lisait donc dans le *Libéral du Nord* du 2 décembre 1871 : (1)

Un grand nombre de communautés religieuses de filles confectionnent, entre autres objets, des chemises d'hommes pour ceux qui en font le commerce. Ce travail est fait par les jeunes filles, leurs élèves qui ont fini leurs classes, et cela sans aucune rémunération pendant deux années, temps de l'apprentissage.

Ces élèves, on le comprend, du reste, sont enfants de pauvres.

Il ne faut pas plus de trois ou quatre mois à la plus maladroite pour savoir faire sa chemise.

Après deux ans bien entiers, on leur paye vingt-cinq centimes par jour.

A quelques-unes d'elles, réunissant ces deux conditions : la piété et la nécessité, on donne, deux ou trois fois, dans l'année, quelques livres de pain bis. La libéralité des bonnes sœurs va quelquefois jusqu'à faire cadeau à quelques-unes de leurs protégées, d'un tablier de la valeur de vingt sous ou d'une robe à quinze sous le mètre, dans de quelque ame charitable.

La plupart de ces communautés occupent constamment en moyenne, sans exagération,

(1) Dans un numéro postérieur le *Libéral* a assuré que cet article était emprunté au *Republicain de l'Atelier*; mais, en le reproduisant, sans observations, il en a pris toute la responsabilité :

lement. Austère témoin d'une époque close dans l'histoire, elle se montrait dans un silence majestueux et triste comme les faits héroïques d'un passé évanoui.

Les réparations et les embellissements du nouveau manoir, accomplis avec une sage lenteur, avaient employé encore deux années : ils venaient d'être terminés entièrement au moment où nous reprenons notre récit.

Ces trois ans écoulés avaient achevé la maturité physique et morale de Jacques. Une vie active et sévère, des habitudes laborieuses et une inaltérable sérénité d'âme s'étaient réunies pour le transporter rapidement de l'adolescence à la virilité.

La suite au prochain numéro

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

10 décembre. — Dujardin Jean Bte, 23 ans, fleur, et Callewart Léonie, 29 ans, soigneuse, — Lambrecq Célestin, 44 ans, tisserand, et Harbaux Joséphine, 38 ans, m^{re}. — Deledalle Alphonse, 25 ans, fleur, et Watine Marie, 20 ans, soigneuse. — Delplanque Jules 42 ans, Retordeur, et Cauwe Léonie, 30 ans, lingère.

cinquante apprenties. Ces pauvres enfants travaillent chaque jour, les dimanches et fêtes exceptés, de huit heures du matin à huit heures du soir. Une petite heure leur est accordée pour leur maigre déjeuner. Pendant onze heures elles se livrent gratuitement à un travail assidu, incessant, n'ayant pour toute distraction que de chanter des cantiques et de crier toutes en cœur, à chaque heure qui sonne :

Vive Jésus! vive Marie!

Dans mon cœur toute ma vie!
Toutes autres distractions leur sont sérieusement défendues. S'il leur arrive de causer, de lever leur yeux, d'interrompre un seul instant leurs ouvrages, l'œil vigilant des sœurs s'en aperçoit aussitôt et les punitions pleuvent.

Il est à remarquer qu'elles fournissent à leurs frais leurs aiguilles et qu'elles en cassent en moyenne, pour un sou par jour, soit, bon an mal an, un débours de quinze francs au moins. Quinze francs, c'est une bien grosse somme pour qui est pauvre.

A l'expiration des deux années d'apprentissage, ou bien elles restent à gagner quatre sous par jour, ou bien elles quittent la maison. C'est généralement ce dernier parti qu'elles prennent. En effet, que faire avec quatre sous, ou plutôt trois sous, car il faut défalquer le sou d'aiguille? Une fois sorties, qu'arrive-t-il? le voici, pour le grand nombre.

D'abord on cherche de l'ouvrage, mais on n'en trouve nulle part, car il n'y en a pour ainsi dire que chez les sœurs; cela s'explique facilement par la concurrence qu'elles font aux matrones ouvrières laïques qui, elles sont obligées de payer leurs ouvrières et, par conséquent, de faire payer des prix de façon plus élevés. — Une concurrence aussi déplorable doit-elle être tolérée plus longtemps?

Après avoir pâti pendant un certain temps, par suite du défaut d'ouvrage, on est obligé, pour ne pas mourir de faim, de se placer comme bonne d'enfant ou domestique; d'autres trouvent plus simple de mendier.

Bref, beaucoup finissent par la prostitution.

Oni, après avoir passé laborieusement, tristement, machinalement les plus belles années de leur vie; après avoir vu leurs forces arrêtées dans leur croissance par le travail; après que les maladies sont venues faire flechir de domicile dans leurs corps constitués cependant pour une santé robuste, ces malheureuses tombent forcément dans la dernière abjection. LES FILLES DU PEUPLE DEVIENNENT DES FILLES PUBLIQUES! Interrogés les prostituées, les prostituées. PRESQUE TOUTES nous diront qu'elles ont travaillé à la salle de l'ouvrage du couvent.

L'éducation et l'instruction pourraient écartier un résultat tellement ignominieux en élevant l'âme, en cultivant l'esprit et la raison, en apprenant la dignité de soi-même mais non, au contraire, il semble qu'elles se sont alliées avec l'exploitation pour obtenir ce résultat.

Cette éducation, cette instruction, exclusivement religieuse, consistant en genouflexions, en prières, et lectures saintes mal interprétées, inspirent à l'enfant la crainte de Dieu, du diable, des hommes et des parents; l'obéissance et la servilité aux riches, aux puissants. Avec cet enseignement, le personnel de l'enfant n'existe pas et ne saurait exister. Au lieu de se développer, son imagination perd de sa qualité; au lieu de s'agrandir, son intelligence se rapetisse, se borne. Il ignore complètement ses droits et ses devoirs; la moindre botte du juste et de l'injuste lui est inconnue. C'est un être ignorant superstitieux, stupide, abruti qui ne sait qu'obéir, craindre et trembler.

Pauvre enfant! que tu es à plaindre et que je te plains! Et que sont haissables les auteurs de tant de mal!

Les chères sœurs, les saintes filles, rendons leur cette justice, soit convaincus de bien faire en faisant ainsi; elles en éprouvent bien certainement la satisfaction, le contentement du devoir accompli.

Ce qui est aussi pour elle un devoir, c'est l'enrichissement de la communauté. Ah! à cela elles mettent un soin incessant, une persistance, un courage, une volonté, des ruses extraordinaires. Elles s'y ingénient avec un grand savoir-faire, une véritable intelligence. Rien ne flâte leur amour-propre hors la beauté de leurs chapelles et de leurs repositoirs et surtout l'enrichissement de leur communauté.

MARIAGES

11 décembre. — Decraemer Charles, 36 ans, mécanicien, et Stindre Zénobie, 35 ans, Repasseuse. — Darras Jean, 56 ans, tisserand, et Duplat Marie, 49 ans, soigneuse. — Apperbeek François, 34 ans, menuisier, et Calimé Sabine, 36 ans, servante. — Coppin Gustave, 25 ans, fleuriste, et Vanleyseele Léonie, 25 ans, sans profession.

NAISSANCES

10 décembre. — Judicq Léonie, rue Soubise. — Dufaye Etienne, rue de Lille. — Marisale Joséphine, rue Isabeau. — Meuris Angélie, rue des Longues-Haies. — Buellan Charles, rue de France. — Michel Jules, rue de Mouveau. — Eeckman Rosalie, rue du Luxembourg.

11 décembre. — Crupe Joséphine, rue de Lannoy. — Delbecq Angélie, rue Bernard. — Neireinckx Marie, aux 7 Ponts. — Lenfant Marie, au Pile. — Alsperche Henri, au Fontenoy. — Carpeaux Joséphine rue Soubise. — Masure Laure, rue Sainte-Eleuthère. — Desruelles Charles, rue d'Alma. — Duquenne Emile, à l'Épaulé.